

STAGES DU PREMIER SEMESTRE

Année universitaire 2022-2023

Il est porté à la connaissance des étudiants de L2 et de L3 (Département d'éducation et d'enseignement) que :

Sur décision de la Direction Générale de la Rénovation Universitaire, le stage du premier semestre de l'année universitaire 2022-2023 sera remplacé par une **étude de cas**.
Veuillez noter que :

- Ce travail doit porter soit sur un cas pédagogique, soit sur un cas didactique, soit sur un cas socioéducatif ;
- Il est à remettre au plus tard : le 03 mars 2022 pour les étudiants de L2 et le 17 mars 2022 pour les étudiants de L3 ;
- Il doit faire 5 à 7 pages maximum ;
- Des ateliers de formation seront organisés au début du second semestre de l'année universitaire 2022-2023 afin d'initier les étudiants à l'exercice de l'étude de cas ;
- Les modalités d'évaluation des études de cas seront présentées aux étudiants à l'occasion de ces ateliers de formation.

